

Plan de Distribution des Médicaments au PSE 2019

(penser à bien noter vos choix : date, lieu, produit, quantités ...)

L'obtention des médicaments (achat et redistribution individuelle) n'est possible que sur Ordonnance établie par notre Vétérinaire Conseil, Docteur Sébastien HOFFMANN, ou son suppléant, Docteur Vincent PETIT, qui nous permet d'obtenir le produit auprès du Laboratoire, mais aussi de vous le redistribuer ...

Vos besoins en médicaments (ApiVar, ApiliféVar et Api-Bioxal) s'expriment obligatoirement à l'aide du « **Bulletin 2019** », individualisé suivant votre situation, accompagné du paiement d'avance par chèque ; Il vous faut une unité indivisible de médicament pour traiter cinq ruches, soit 1 étuis de 10 lanières Apioar ou 1 pack de 8 sachets ApiliféVar. **Le nombre d'unités de médicaments demandé doit être en adéquation stricte avec votre nombre de ruches déclarées au PSE.** Vous pouvez cependant demander davantage de produits, pour un deuxième traitement par exemple, mais à **prix majoré de 5€.** Api-Bioxal vient en complément pour un éventuel traitement hivernal par dégouttement ou sublimation.

La récupération de vos produits, ainsi que le Bon de Délivrance correspondant (à insérer dans votre **Registre d'Elevage**) se fait lors des distributions spécifiques (voir planning ci-contre), ou par expédition contre signature chez vous, avec port de **10 Euros pour les 4 premiers étuis, packs ou sachets puis 1€ par unité supplémentaire.**

Les règles de gestion pour l'obtention des produits inscrits au PSE :

- Etre à jour de ses cotisations, demander des produits en concordance avec son nombre de ruches, joindre au Bulletin de Demande son paiement à l'avance par chèque, récupérer ou faire récupérer ses produits suivant l'une des manières indiquées.
- Vous comprendrez, nous l'espérons, qu'un bon fonctionnement dépend de la rigueur de chacun ; aussi, nous ne rembourserons aucun paiement, nous rejeterons toute demande non conforme, et tout produit payé et non récupéré au 30 Septembre redeviendra la propriété du Groupement. Nous ne pouvons pas « panacher » ApiVar et ApiliféVar : choisissez un seul de ces deux produits pour votre demande de médicaments.

La distribution est organisée soit par expédition (solution idéale pour les apiculteurs éloignés) ou ponctuellement, le premier week-end de Juillet, sur les lieux de réunions suivants :

- **ALES** (Devant l'Ecole Primaire, Face au Parking LECLERC)
le vendredi 05/07/2019 de 18h à 19h30

- **BAGNOLS sur CEZE** :
(Parking de la GARE) **le samedi 06/07/2019** de 10h à 11h

- **NÎMES** (face à l'Entrée DDPP, Mas de l'Agriculture et proche entrée TRUFFAUT) : **le samedi 06/07/2019** de 14h à 15h

- **PONT D'HERAULT** (Parking du Pont, Rive gauche) :
le samedi 06/07/2019 de 17 à 18h

Ces lieux et dates seront éventuellement rappelés dans la Lettre d'Infos d'Avril-Mai ; il est cependant très simple de les noter sur votre MEMO à détacher de votre bulletin d'adhésion 2019 ; **c'est toujours le premier week-end de Juillet** ; les médicaments non retirés pourront être expédiés : **réclamation et frais de port, majorés de 5€**, seront adressés au Secrétariat GDSA 30 jusqu'au 30 Septembre ; les trop perçus éventuels seront basculés en avoir, sur l'année suivante (vous en serez informés lors de l'appel d'adhésion) ; Un avoir ne court que sur l'année suivant son émission.

Le tarif appliqué des médicaments reste le « prix coûtant labo » en raison de l'arrêt de subventionnement du Conseil Départemental.

La date limite de demande de médicaments est fixée au 31 Mai, (date des achats groupés) **sauf pour les nouveaux adhérents** qui peuvent les obtenir au même tarif jusqu'au 30 Septembre. En fonction du stock disponible, les retardataires pourront éventuellement obtenir les médicaments, mais avec une majoration de 5€ sur l'unité « médicament ».

Suite à l'accroissement de son cheptel, il sera possible de demander un **complément de médicaments jusqu'au 31 Mai**, mais accompagné d'une déclaration de rucher mise à jour. Sachons prévoir : Grâce à notre approvisionnement, réalisé en Juin, les médicaments détiorés, peuvent être utilisés encore pour les traitements de l'année suivante ...